

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 16 JUIN 2026 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire 9 juin 2026

Affichage du compte-rendu sommaire : 17 juin 2026

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

Le 16 juin 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 9 juin 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Gabriel BONNELYE, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise) , Claude NOËL, Daniel DESFOUX (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, , Julien DIBELLONIO (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Oliver DESLANDES (Génicourt), Eric BAERT (Hérouville) Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Eric COUPPÉ, (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), M. Christophe BUATOIS (donne pouvoir à M. Alain DEVILLEBICHOT), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à M. Marc LE BOURGEOIS), Stéphanie LHÉRONDEL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Sabina COLIN,

Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Brahim MOHA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Assistait

Valérie BEAULIEU, Assistante de Direction
Monsieur Grégory AUGER, Directeur Financier

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h00.

Mme Isabelle MÉZIÈRES :

Séance ouverte à : 20H

C.R. Sommaire Conseil Communautaire 16/06/2026

Page 1 sur 26

- Ouverture de séance, remerciement des élus et du public présents,
- Indiquer que conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président(e) par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire.

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

Demander s'il y a des questions relatives aux décisions prises par Mme la Présidente.

Décisions	Objet
2026/09	Signature de l'avenant N°4 du contrat Dommages aux biens
2026/10	Sollicitation d'une subvention auprès de la CAF au titre du Fonds Publics et Territoires (FTP)
2026/11	Signature de la convention d'occupation entre la CCSI et la SNCF pour le parking de la gare d'Auvers-sur-Oise

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions prises en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour portera sur :

- Point N°1 – Approbation du règlement Budgétaire et Financier.
- Point N°2 – Approbation du CFU 2025 Budget Principal.
- Point N°3 – DM N°1 2026 Budget Principal.
- Point N°4 – Affectation définitif des résultats 2025 Budget Principal.
- Point N°5 – Approbation du CFU 2025 Office de Tourisme.
- Point N°6 – DM N° 2026 Budget Annexe Office de Tourisme.
- Point N°7 – Affectation définitif des résultats de 2025 Budget Annexe Office de Tourisme.
- Point N°8 – Approbation du CFU 2025 Budget Annexe ZAE.
- Point N°9 – Octroi d'une subvention du Budget Principal à la ZAE.
- Point N°10 – Clôture anticipée d'un compte à terme (CAT).
- Point N°11 – Tarifs des visites guidées et des ateliers 2027 Office de Tourisme.
- Point N°12 – Tarifs taxe de séjour 2027 Office de Tourisme.
- Point N°13 – Tarifs école de musique année 2026-2027.
- Point N°14 – Délégués commission vie économique et environnement.
- Point N°15 – Délégués commission voirie et mobilités.
- Point N°16 – Délégués commission enfance.
- Point N°17 – Délégués commission culture, sports et loisirs.
- Point N°18 – Délégués commission cadre de vie et sécurités.
- Point N°19 – Délégués commission services à la personne et intergénérationnel.
- Point N°20 – Délégués commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
- Point N°21 – Délégués commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH).
- Point N°22 – Délégués commission solidarité.
- Point N°23 – Délégués conseil d'administration Initactive95 .
- Point N°24 – Désignation à des instances intercommunales SMBO .
- Point N°25 – Désignation intercommunal d'aménagement de programmation gestion du marais du Rabuais.

Point N°26– Proposition de liste de contribuables en vue de la constitution de la commission des impôts direct (CIID).

Point N°27– Modification et ajout sur les statuts de la ccsi.

Point N°28 – Déménagement du siège social de la ccsi à Ennery.

Point N°29– Mise en place des heures supplémentaire agents territoriaux et agents écoles de musique.

Point N°30 – Convention de gestion pour l'organisation de la semaine bleue entre la ccsi et le ccas.

Point N°31– Rapport d'activités 2025 crèche Auvers-sur-Oise.

Point N°32 – Rapport d'activités 2025 crèche Ennery.

Point N°33– Tableau des effectifs.

Point n°1 – APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – M57

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** le règlement budgétaire et financier de la CCSI pour le mandat 2026-2032,
- **PRÉCISER** que le règlement budgétaire et financier de la CCSI est annexé à la présente délibération.

Point N°2 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

La Présidente, Madame Isabelle Mézières, se retire de la salle pour ce vote.

Le Conseil Communautaire élit M. Stephan LAZAROFF comme Président pour délibérer sur le compte financier unique de l'année 2025 dressé par Madame Isabelle Mézières

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Résultats de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(A) Résultat d'exécution 2025	944 098.96 €
(B) Report de l'exercice 2024	647 142.79 €
(C) Résultat à affecter = (A) + (B)	1 591 241.75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

(D) Résultat d'exécution 2025	1 582 925.53 €
--------------------------------------	----------------

(E) Report de l'exercice 2024	-479 083.32 €
(F) Résultat à affecter = (D) + (E)	1 103 842.21 €
(G) Restes à réaliser 2025	- 38 973.42 €
(H) Besoin de financement de la section d'investissement = (F) - (G)	1 064 868.79 €

RESULTAT NET DE CLOTURE = (C) + (F)	2 695 083.96 €
-------------------------------------	----------------

RESULTAT CUMULE = (C) + (F) - (G)	2 656 110.54 €
-----------------------------------	----------------

- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** le compte financier unique de l'année 2025 du budget principal

Point n°3 – DM 1 : BUDGET PRINCIPAL CCSI

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 002-01 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	446.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	446.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	17 930.96 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	17 930.96 €	0.00 €	0.00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 620.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	3 620.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 7817-01 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 864.88 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 864.88 €
Total FONCTIONNEMENT	6 620.08 €	17 930.96 €	0.00 €	11 310.88 €
INVESTISSEMENT				
R- 001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	17 930.96 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	17 930.96 €	0.00 €
R- 021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 930.96 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 930.96 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	17 930.96 €	17 930.96 €
Total Général		17 930.96 €		29 241.84 €

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal de la CCSI pour l'année 2026.

Point n°4 – AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **FIXER** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2026 comme suit :
- **VALIDER** la reprise des résultats définitifs de l'exercice 2025 au budget 2026 soit
- en section de fonctionnement : excédent de 1 591 241.75 €
 - en section d'investissement : excédent de 1 103 842.21 €
- **AFFECTER** au budget primitif 2026 de la CCSI, compte tenu du solde des RAR 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :
- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 1 591 241.75 €
 - ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
- Dotations fonds divers, réserves pour : 0 €

Point n°5 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

La Présidente, Madame Isabelle Mézières, se retire de la salle pour ce vote.

Le Conseil Communautaire élit M. Stephan LAZAROFF comme Président pour délibérer sur le compte financier unique de l'année 2025 dressé par Madame Isabelle Mézières

(A) Résultat d'exécution 2025	26 132.88 €
(B) Report de l'exercice 2024	80 529.14 €
(C) Résultat à affecter = (A) + (B)	106 662.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

(D) Résultat d'exécution 2025	- 5 606.71 €
(E) Report de l'exercice 2024	18 188.64 €
(F) Résultat à affecter = (D) + (E)	12 581.93 €
(G) Restes à réaliser 2025	0 €

RESULTAT NET DE CLOTURE = (C) + (F)	119 243.95 €
RESULTAT CUMULE = (C) + (F) - (G)	119 243.95 €

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** le compte financier unique de l'année 2025 du budget annexe Office du Tourisme.

Point n°6 – DM 1 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	38 518.21 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	38 518.21 €
D-60632-633 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	23 518.21 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	23 518.21 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	38 518.21 €	0.00 €	38 518.21 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R- 2805-01 : Amort. Licences, logiciels, droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total Général		53 518.21 €		53 518.21 €

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe Office du Tourisme Communautaire pour l'année 2026.

Point n°7 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DE 2025 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **VALIDER** la reprise des résultats définitifs de l'exercice 2025 au budget 2026 soit
en section de fonctionnement : excédent de 106 662.02 €
en section d'investissement : excédent de 12 581.93 €
- **AFFECTER** au budget primitif 2025 du budget annexe Office du Tourisme les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :
 - ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 106 662.02 €
 - ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 0 €

Point n°8 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2025 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

La Présidente, Madame Isabelle Mézières, se retire de la salle pour ce vote.

Le Conseil Communautaire élit M. Stephan LAZAROFF comme Président pour délibérer sur le compte financier unique de l'année 2025 dressé par Madame Isabelle Mézières.

Résultats de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(A) Résultat d'exécution 2025	236 959.56 €
(B) Report de l'exercice 2024	25 025.77 €
(C) Résultat à affecter = (A) + (B)	261 985.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

(D) Résultat d'exécution 2025	488 734.38 €
(E) Report de l'exercice 2024	- 1 002 933.14 €
(F) Résultat à affecter = (D) + (E)	- 514 198.76 €
(G) Restes à réaliser 2025	+460 673.11 €

RESULTAT NET DE CLOTURE = (C) + (F)	-252 213.43 €
--	----------------------

RESULTAT CUMULE = (C) + (F) - (G)

+ 208 459.68 €

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MAJORITÉ (2 contres : M. BONNELYE et M. WATRELOT)
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** le compte financier unique de l'année 2025 du budget annexe Z.A.E.

Point n°9 – OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
ZAE : ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement au budget annexe de la Zone d'Activités Économiques à hauteur de 200 000.00 €,
- **AUTORISER** Mme la Présidente de procéder au versement de ladite subvention.

Point n°10 – CLÔTURE ANTICIPÉE D'UN COMPTE À TERME

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** la clôture anticipée du compte à terme N° 38814 ouvert auprès du Trésor public ;
- **AUTORISER** Madame la présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette clôture ;
- **AUTORISER** Madame la présidente à signer tout document relatif à cette opération.

Point n°11 – TARIFS DES VISITES GUIDÉES ET ATELIERS ORGANISÉS PAR L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** les tarifs suivants pour les visites organisées par l'office de tourisme communautaire, à compter du **1^{er} janvier 2027** :
- **APPROUVER et AUTORISER** à appliquer une réduction pouvant aller jusqu'à 10 % sur les tarifs adoptés, dans le cadre d'opérations de marketing, de fidélisation et/ou de gestes commerciaux ;
-

Tarifs des visites guidées sèches pour les groupes constitués de 30 personnes maximum : Année 2027

Visites guidées	2h	3h	Heure supplément aire
Groupe scolaires (Écoles de la CCSI)	140€		
Groupe scolaires (Hors CCSI)	225€		
Groupe adultes Tarif Plein	240€	310€	85€
Tour Operateurs / Agences de voyage	230€	300€	85€
Partenaires professionnels	210€	280€	85€

Atelier 2h (Matériel fourni)			
Groupe scolaires (Écoles de la CCSI)	155€		
Groupe scolaires (Hors CCSI)	240€		
Groupe adultes Tarif Plein	250€		

Visite guidée 1h + Atelier 1h (Matériel fourni)			
Groupe scolaires (École de la CCSI)	155€		
Groupe scolaires (Hors CCSI)	240€		
Groupe adultes Tarif Plein	250€		

Visite guidée théâtralisée	2h 1 comédien	2h 2 comédiens	
Groupe adultes Tarif Plein	260€	310€	

Tarifs des visites guidées en groupe d'individuels (GIR) : Année 2027

Tarif visite guidée en GIR (Groupe individuels regroupés)	Habitants de la CCSI	Visiteurs Extérieurs
Plein tarif (à partir de 16 ans)	7€	10€

Enfants / Étudiants / Demandeurs d'emploi / Personnes en situation de handicap avec leur accompagnateur.	Gratuit	Gratuit
--	---------	---------

Tarifs des ateliers sur le Botin (6 personnes maximum) : Année 2027

Ateliers sur le BOTIN (Atelier croquis ou Peinture ou Photo)	Habitants de la CCSI	Visiteurs Extérieurs
Tarif (à partir de 8 ans)	12€	15€

Point n°12 – TARIFS TAXE DE SÉJOUR 2027 OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **FIXER** à compter du 1^{er} janvier 2027, le montant de cette taxe :
- par personne et par nuitée
 - par type et catégorie d'hébergement

Barème 2027

CATEGORIES	TARIFS CCSI	TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE (10 %)	TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE (15 %) <i>(Mise en place par l'État au profit de la SGP)</i>	TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE (200 %) <i>(Mise en place par l'État au profit d'IDFM)</i>	TARIFS NETS PAR PERSONNE MAJEURE ET PAR NUITEE <i>(Somme collectée par l'hébergeur)</i>
Palaces	4.90 €	0.49 €	0.74 €	9.80 €	15.93 €
5 étoiles	3.60 €	0.36 €	0.54 €	7.20 €	11,70 €
4 étoiles (Hôtels, résidences et meublés)	2.60 €	0.26 €	0.39 €	5.20 €	8,45 €
3 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	1,70 €	0,17 €	0,26 €	3,40 €	5,53 €
2 étoiles (hôtels, résidences et meublés) Village vacances (4 ou 5 étoiles)	1,00 €	0,10 €	0,15 €	2,00 €	3,25 €

1 étoile (hôtels, résidences et meublés) Village vacances (1, 2 et 3 étoiles) Chambres d'hôtes Auberges collectives	0,80 €	0,08 €	0,12 €	1,60 €	2,60 €
Terrains de camping 3, 4 et 5 étoiles Aire / emplacement camping-car	0,60 €	0,06 €	0,09 €	1,20 €	1,95 €
Terrains de camping 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,02 €	0,03 €	0,40 €	0,65 €
Port de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,03 €	0,40 €	0,65 €

- **DÉCIDER** que l'application de cette taxe de séjour se fera au réel,
- **APPLIQUER** le taux de 5% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la C.C.S.I. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.
 - **FIXER** la période d'assujettissement de la taxe de séjour en année civile, avec un **versement au trimestre échu**,
 - **AUTORISER** la Présidente à mettre en œuvre, pour les retards de paiement ou pour les cas de non-paiement de la taxe par l'hébergeur, une procédure de taxation d'office après avoir mis en demeure le redevable défaillant de régulariser sa situation, à défaut :
 - Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0,20% par mois de retard.

Tout manquement en cas de non-déclaration et de non-paiement (déclaration inexacte, incomplète, retard de paiement...) de la taxe par l'hébergeur pourra donner lieu à une sanction dans la limite de 12 500€ au maximum par déclaration :

Absence ou retard pour la production de la déclaration : peine d'amende allant de 750€ à 12 500€,

- Non-acquittement de la taxe de séjour forfaitaire (peine d'amende allant de 750€ à 2 500€).

Point n°13 – TARIFS ÉCOLE DE MUSIQUE ANNÉE 2026-2027

Rapporteur : Monsieur Claude NOËL

Les tarifs proposés sont les suivants :

Prestation	Tarif adhérent Enfant ou étudiant		Tarif adhérent Adulte	
	CCSI	Hors CCSI	CCSI	Hors CCSI
Formule complète	550,00 €	715,00 €	880,00 €	1 144,00 €
Eveil ou initiation musicale	148,00 €	192,40 €	/	/

Formule pratiques collectives	160,00 €		204,00 €	
Formule loisirs (2 élèves par demi-heure)	/	/	372,00 €	483,60 €

À compter du 2ème élève de la même famille :

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DÉCIDER** les tarifs pour la période 2026-2027 École de Musique Sausseron Impressionnistes.

Point n°14 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION VIE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DÉSIGNER** M. Christophe BUATOIS en qualité de Vice-Président de la commission vie économique et environnement
- **DÉSIGNER** les représentants à la commission « vie économique et environnement » des communes membres de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes comme suit :

1. Commune d'Arronville

- Titulaire : Philippe JAVAUX

2. Commune d'Auvers-sur-Oise

- Titulaire : Florent BEAULIEU

3. Commune de Butry-sur-Oise

- Titulaire : Claude NOËL

4. Commune d'Ennery

- Titulaire : Benjamin DEMAILLY

5. Commune d'Epiais-Rhus

- Titulaire : André LATOUR

6. Commune de Frouville

- Titulaire : Marie-Claude LE BERRE

7. Commune de Génicourt

- Titulaire : Olivier DESLANDES

8. Commune de Hédouville

- Titulaire : Edith COLARD

9. Commune de Hérouville

- Titulaire : Philippe CHAUVIN

10. Commune de Labbeville

- Titulaire : Alain DEVILLEBICHOT

11. Commune de Livilliers

- Titulaire : Brigitte DUCHENE

12. Commune de Nesles-la-Vallée

- Titulaire :

13. Commune Vallangoujard

- Titulaire : Sylvain DEMULDER

14. Commune de Valmondois

- Titulaire : Laurent de GAULLE

Point n°15– DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION VOIRIE MOBILITÉS

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DÉSIGNER** M. Eric COUPPÉ en qualité de Vice-Président de la commission voirie et mobilités
- **DÉSIGNER** les représentants de la commission « Voirie et Mobilités » des communes membres de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes comme suit :

1. Commune d'Arronville

- Titulaire : Frédéric GODIN

2. Commune d'Auvers-sur-Oise

- Titulaire : Juliette DUMEIGE-KERBRAT

3. Commune de Butry-sur-Oise

- Titulaire : Jean-Pierre ROUSSEAU

4. Commune d'Ennery

- Titulaire : Matthieu LAURENT

5. Commune d'Epiais-Rhus

- Titulaire : Jean-Claude BILLAUD

6. Commune de Frouville

- Titulaire : Marc MICHEL

7. Commune de Génicourt

- Titulaire : Vincent LAVOYE

8. Commune de Hédouville

- Titulaire : Eric COUPPÉ

9. Commune de Hérouville

- Titulaire : Patrick LECOMTE

10. Commune de Labbeville

- Titulaire : Michel RICHARD

11. Commune de Livilliers

- Titulaire : Franck MORIN

12. Commune de Nesles-la-Vallée

- Titulaire :

13. Commune Vallangoujard

- Titulaire : Alain VAILLANT

14. Commune de Valmondois

- Titulaire : Filipe DELEMOTTE

Point n°16– DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION ENFANCE

Rapporteur : Mme Stephan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DÉSIGNER** M. Stéphan LAZAROFF en qualité de Vice-Président de la commission enfance
- **DÉSIGNER** les représentants de la commission « enfance » des communes membres de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes comme suit :

1. Commune d'Arronville

- Titulaire : Marine CHARVET

2. Commune d'Auvers-sur-Oise

- Titulaire : Isabelle VALANTIN

3. Commune de Butry-sur-Oise

- Titulaire : Géraldine DUVAL

4. Commune d'Ennery

- Titulaire : Marie-Agnès PITOIS

5. Commune d'Epiais-Rhus

- Titulaire : Aurélie PAUBERT

6. Commune de Frouville

- Titulaire : Stéphan LAZAROFF

7. Commune de Génicourt

- Titulaire : Céline MÉTAIS

8. Commune de Hédouville

- Titulaire : Renée MARIÉ

9. Commune de Hérouville

- Titulaire : Martine COLLAS

10. Commune de Labbeville

- Titulaire : Marisol FRÉCHON

11. Commune de Livilliers

- Titulaire : Dominique MORIN

12. Commune de Nesles-la-Vallée

- Titulaire :

13. Commune Vallangoujard

- Titulaire : Eugénie DELBECQ

14. Commune de Valmondois

- Titulaire : Gabrielle DRIANCOURT

Point n°17– DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Rapporteur : M. Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ (1 contre M. Daniel DESFOUX) LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DÉSIGNER** M. Claude NOËL en qualité de Vice-Président de la commission culture, sports et loisirs.
- **DÉSIGNER** les représentants de la commission « culture, sports et loisirs » des communes membres de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes comme suit :

1. Commune d'Arronville

- Titulaire : Jessica FAUGERAS

2. Commune d'Auvers-sur-Oise

- Titulaire : Jean-Michel CONTAN

3. Commune de Butry-sur-Oise

- Titulaire : Eric GAILLANT

4. Commune d'Ennery

- Titulaire : COSSON

5. Commune d'Epiais-Rhus

- Titulaire : Laetitia DALLEMAGNE

6. Commune de Frouville

- Titulaire : Fabrice MAZUÉ

7. Commune de Génicourt

- Titulaire : Céline METAIS

8. Commune de Hédouville

- Titulaire : Olivier BONT

9. Commune de Hérouville

- Titulaire : Martine COLLAS

10. Commune de Labbeville

- Titulaire : Arthur MEYER

11. Commune de Livilliers

- Titulaire : Cécile CARTON

12. Commune de Nesles-la-Vallée

- Titulaire : Corine BERGERON

13. Commune Vallangoujard

- Titulaire : Natacha OULD BIYE

14. Commune de Valmondois

- Titulaire : Marie-Annick DOMINIGUES

Point n°18– DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

1. Commune d'Arronville

- Titulaire : Eric LEVENS

2. Commune d'Auvers-sur-Oise

- Titulaire : Jean-Pierre OBERTI

3. Commune de Butry-sur-Oise

- Titulaire : Stéphanie LHÉRONDEL

4. Commune d'Ennery

- Titulaire : Marie-Agnès PITOIS

5. Commune d'Epiais-Rhus

- Titulaire : Christian SCHMUTZ

6. Commune de Frouville

- Titulaire : Stéphane DELAMARE

7. Commune de Génicourt

- Titulaire : Didier GUERIN ARCHAMBEAUD

8. Commune de Hédouville

- Titulaire : Guy JOBARD

9. Commune de Hérouville

- Titulaire : Philippe CHAUVIN

10. Commune de Labbeville

- Titulaire : Michel RICHARD

11. Commune de Livilliers

- Titulaire : Frédéric JARRAUD

12. Commune de Nesles-la-Vallée

- Titulaire : Sylvie MIRTIL

13. Commune Vallangoujard

- Titulaire : Guillaume FÉREY

14. Commune de Valmondois

- Titulaire : Marie-Christine LORTHIOIR

Point n°19– DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION SERVICES À LA PERSONNE ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Rapporteur : M. Olivier DESLANDES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- 1. Commune d'Arronville**
 - Titulaire : Jessica FAUGERAS
- 2. Commune d'Auvers-sur-Oise**
 - Titulaire : Nathalie LETU
- 3. Commune de Butry-sur-Oise**
 - Titulaire : Clémence BIANCHIN
- 4. Commune d'Ennery**
 - Titulaire : GUILPIN
- 5. Commune d'Epiais-Rhus**
 - Titulaire : Carine ANNEQUIN
- 6. Commune de Frouville**
 - Titulaire : Gertrude RANCÉ-DUPONT
- 7. Commune de Génicourt**
 - Titulaire : Olivier DESLANDES
- 8. Commune de Hédouville**
 - Titulaire : Renée MARIÉ
- 9. Commune de Hérouville**
 - Titulaire : Martine COLLAS
- 10. Commune de Labbeville**
 - Titulaire : Marisol FRÉCHON
- 11. Commune de Livilliers**
 - Titulaire : Cécile CARTON
- 12. Commune de Nesles-la-Vallée**
 - Titulaire : Corine BERGERON
- 13. Commune Vallangoujard**
 - Titulaire : Laurence TRANCHANT FELLER
- 14. Commune de Valmondois**
 - Titulaire : Laurence CAUCHEZ

Point n°20– DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCAL D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DÉCIDER** de mettre en place la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
- **DÉSIGNER** pour participer à cette commission les représentants de chacune des communes membres :

1. Commune d'Arronville

- Titulaire : Frédéric GODIN

2. Commune d'Auvers-sur-Oise

- Titulaire : Isabelle Mézières

3. Commune de Butry-sur-Oise

- Titulaire : Claude NOËL

4. Commune d'Ennery

- Titulaire : Matthieu LAURENT

5. Commune d'Epiais-Rhus

- Titulaire : Brahim MOHA

6. Commune de Frouville

- Titulaire : Stephan LAZAROFF

7. Commune de Génicourt

- Titulaire : Olivier DESLANDES

8. Commune de Hédouville

- Titulaire : Eric COUPPÉ

9. Commune de Hérouville

- Titulaire : Eric BAERT

10. Commune de Labbeville

- Titulaire : Alain DEVILLEBICHOT

11. Commune de Livilliers

- Titulaire : François DANCONNIER

12. Commune de Menouville

- Titulaire : Christian PION

13. Commune de Nesles-la-Vallée

- Titulaire : Christophe BUATOIS

14. Commune Vallangoujard

- Titulaire : Philippe FABREGES

15. Commune de Valmondois

- Titulaire : Laurent de GAULLE

**Point n°21– DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (CIAPH)**

Rapporteur : M. Oliviers DESLANDES

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DÉSIGNER** pour représenter la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes au sein du CIAPH les membres suivants :
- **Membres titulaires**
 - M. Alain DEVILLEBICHOT
 - M. Jean-Pierre OBERTI
 - Mme Cécile HEBERT-JACQUET
 - M. Olivier DESLANDES
 - M. Philippe FABREGES
 - Mme Nadine LOIZEAU
- **Membres suppléants**
 - M. Frédéric GODIN
 - M. Christian PION
 - Mme Samia BOUZID
 - Mme Véronique GIRAUD
 - M. Jean-Yves PROIX
 - M. Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES

Point n°22– DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION SOLIDARITÉ

Rapporteur : Mme Cécile HEBERT-JACQUET

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DÉSIGNER** Mme Cécile HEBERT-JACQUET en qualité de présidente de la commission solidarité
- **DÉSIGNER** les représentants « solidarité » des communes membres de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes comme suit :

1. Commune d'Arronville

- Titulaire : Jessica FAUGERAS

2. Commune d'Auvers-sur-Oise

- Titulaire : Cécile HEBERT-JACQUET

3. Commune de Butry-sur-Oise

- Titulaire : Anis DRIDI

4. Commune d'Ennery

- Titulaire : Marie-Agnès PITOIS

5. Commune d'Epiais-Rhus

- Titulaire : Carine ANNEQIN

6. Commune de Frouville

- Titulaire : Patrick DUPONT

7. Commune de Génicourt

- Titulaire : Azina ISABETH

8. Commune de Hédouville

- Titulaire : Martine COLLAS

9. Commune d'Hérouville

- Titulaire : Renée MARIÉ

10. Commune de Labbeville

- Titulaire : Alain LAVILLE

11. Commune de Livilliers

- Titulaire : Claire JARRAUD

12. Commune de Nesles-la-Vallée

- Titulaire : Sylvie MIRTIL

13. Commune de Vallangoujard

- Titulaire : Eric DEPELCHIN

14. Commune de Valmondois

Titulaire : Peggy GASC

2026-06-23 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION INITIATIVE 95

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DÉSIGNER** pour représenter la CCSI au Conseil d'Administration d'initiative 95 :
- Titulaire : Christophe BUATOIS
- Suppléant : Brahim MOHA

Point n°24–DÉSIGNATION À DES INSTANCES INTERCOMMUNALES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE (SMBO)

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DÉSIGNER** 3 Titulaires : Claude NOËL, Laurent de GAULLE et Jérôme LEPLAT
- **DÉSIGNER** 1 Suppléant : Florent BEAULIEU

**Point n°25– REPRÉSENTANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE
PROGRAMMATION DE GESTION ET DE RÉALISATION DU MARAIS DU RABUAIS (SIPGMR)**

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DÉSIGNER** pour représenter la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes au **SIPGMR** :
- 2 Titulaires : Corinne TRISTANT et Bernard BEAUFORT

**Point n°26– DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS
DIRECT (CIID)**

Rapporteur : M. Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **CRÉER** une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la durée du mandat communautaire à compter du 7 avril 2026.
- **DRESSER** une liste de membres respectant les conditions émises ci-dessus ainsi que la catégorie des contribuables qu'ils sont appelés à représenter.
- **NOTIFIER** cette liste au directeur départemental des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Point n°27– MODIFICATION ET AJOUT STATUT DE LA CCSI

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DÉCIDER** :

Article 1 : Modification du siège social

- **APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes afin de prendre en compte le changement d'adresse du siège social, désormais fixé au :

Hôtel Communautaire 32 rue Ampère – 95300 Ennery.

Article 2 : Actualisation de l'article 16.4 Enfance

- **APPROUVER** l'actualisation au sein des compétences facultatives de l'article suivant :

Aménagement et gestion, directe ou indirecte, de lieux publics d'accueil collectif des enfants :

- La maison des familles
- Lieux d'accueil enfants parents,
- Relais d'assistantes maternelles,
- Médiation familiale,
- Lieux d'accueil des enfants de moins de 3 ans (multi-accueils),
- Accueils de loisirs dans les conditions définies par le conseil communautaire,
- Activités périscolaires dans les conditions définies par le conseil communautaire.

Article 3 : Actualisation de l'article 16.5 personnes âgées, actions intergénérationnelles et solidarité

- **APPROUVER** l'actualisation au sein des compétences facultatives de l'article suivant :

Article 16.5 : personnes âgées, actions intergénérationnelles et solidarité

La Communauté de Communes exerce la compétence relative à l'organisation, la coordination, le soutien et le financement d'actions et de services d'intérêt communautaire en faveur de la population du territoire.

À ce titre, elle peut notamment mettre en œuvre ou soutenir des actions favorisant le maintien du lien social, la prévention de l'isolement, le bien-vieillir, l'autonomie des personnes âgées, la solidarité entre les générations et plus généralement toute action intergénérationnelle présentant un intérêt communautaire.

La Communauté de Communes peut assurer directement ces actions ou en confier tout ou partie à des organismes partenaires.

Elle peut prendre en charge les dépenses nécessaires à leur réalisation et percevoir toute participation ou recette liée à l'exercice de cette compétence.

Article 4 : Actualisation de l'article 16.6 : services à la personne

- **APPROUVER** l'intégration de l'article suivant :

Article 16.6 : services à la personne

Études, construction et gestion de(s) résidence(s) senior(s) ou de l'accès aux soins.

Article 5 : Intégration de l'article 16.9 : Mutualisation

- **APPROUVER** l'intégration au sein des compétences facultatives de l'article suivant

Article 16.9 : Mutualisation

Sécurité et prévention

La Communauté de communes peut conduire des actions d'intérêt communautaire visant à renforcer la sécurité et la tranquillité publique.

À ce titre, elle peut :

- Réaliser des études de sécurité territoriale ;
- Assurer la création, l'installation, l'entretien et la gestion de dispositifs mutualisés de vidéoprotection ;
- Mettre en place un centre de supervision urbain intercommunal ;
- Participer aux dispositifs de prévention de la délinquance ;

- Assurer la coordination ou la mutualisation de moyens entre les ~~polices municipales~~ des communes membres dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- Conclure toute convention permettant l'exercice mutualisé des missions de police municipale et de sécurité du territoire.

Article 6 : Approbation des statuts modifiés

- **APPROUVER** les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

Article 7 : Consultation des communes membres

De notifier la présente délibération aux communes membres afin qu'elles se prononcent sur ces modifications statutaires dans les conditions prévues à l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales.

Article 8 : Exécution

- **AUTORISER** la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-06-28 – MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA CCSI ET MISE À JOUR DES STATUTS

- **Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES**

Article 1 – Annule et remplace la délibération N°2026-04-17 du 7 avril 2026

La présente délibération annule et remplace intégralement la délibération n°2026-04-17 du 7 avril 2026 relative au changement d'adresse du siège social de la CCSI.

Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente délibération sont annulées à compter de son adoption.

Article 2 – Approbation du changement d'adresse du siège social

Le Conseil communautaire approuve le transfert du siège social de la CCSI de l'adresse suivante :

Ancienne adresse complète :

CCSI

Office de tourisme

38 rue du Général de Gaulle

95430 Auvers-sur-Oise

vers la nouvelle adresse suivante :

Hôtel Communautaire 32 rue Ampère 95300 Ennery

Le Conseil communautaire décide que cette nouvelle adresse constituera désormais le siège social officiel de la CCSI à compter de la date d'effet de l'arrêté préfectoral pris en vertu des dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT.

Le Conseil communautaire donne tous pouvoirs à la Présidente afin :

- D'effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires ;
- De procéder aux déclarations obligatoires auprès des administrations et organismes compétents ;

- De signer tous documents relatifs au transfert du siège social ;
- Et d'accomplir toutes formalités légales découlant de la présente décision.

Article 3 – Approbation des statuts modifiés

Le Conseil communautaire approuve la modification des statuts de la CCSI afin de mettre à jour l'article relatif au siège social et d'y intégrer la nouvelle adresse approuvée à l'article 2 de la présente délibération.

Les statuts modifiés, conformes à cette nouvelle domiciliation, sont adoptés et annexés à la présente délibération.

La Présidente est autorisée à signer les statuts mis à jour ainsi qu'à effectuer toutes formalités de dépôt, publication et déclaration nécessaires auprès des autorités compétentes.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À LA MAJORITÉ (2 abstentions : M. Daniel DESFOUX, M. Philippe WATRELOT)
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **APPROUVER** le transfert du siège social de la CCSI à l'Hôtel Communautaire, 32 rue Ampère 95300 ENNERY
- **APPROUVER** le projet de statuts modifiés ci-annexé

Point n°29– MISE EN PLACE DES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS) POUR LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX ET LES AGENTS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA CCSI

Rapporteur : M. Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DÉCIDER** que la présente délibération institue les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Article 1 – Agents concernés

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont instituées au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants

- Adjoint administratifs territoriaux ;
- Adjoint techniques territoriaux ;
- Tout autre agent affecté à l'École de musique intercommunale éligible réglementairement aux IHTS.

Article 2 – Assistants territoriaux d'enseignement artistique

Les assistants territoriaux d'enseignement artistique peuvent être amenés, en raison des nécessités de service, à effectuer des heures d'enseignement au-delà de leur obligation réglementaire de service fixée à 20 heures hebdomadaires.

Ces heures d'enseignement effectuées au-delà de 20 heures hebdomadaires pourront donner lieu à une rémunération complémentaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et après autorisation préalable de l'autorité territoriale.

Article 3 – Autorisation préalable

Les heures supplémentaires ou heures complémentaires ne pourront être effectuées qu'à la demande expresse de l'autorité territoriale ou du responsable hiérarchique dûment habilité, en fonction des nécessités de service.

Article 4 – Compensation

Les heures réalisées pourront donner lieu soit à récupération, soit à indemnisation conformément aux dispositions réglementaires applicables à chaque catégorie d'agents.

Article 5 – Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires au paiement des rémunérations et indemnités correspondantes seront inscrits au budget communautaire.

Article 6 – Exécution

Madame la Présidente est autorisée à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Point n°30– ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE CONVENTION DE GESTION AVEC LE CCAS D'AUVERS-SUR-OISE

Rapporteur : Mme Cécile HEBERT-JACQUET

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DÉCIDER** d'organiser des actions dans le cadre de la **Semaine Bleue**, semaine nationale dédiée aux retraités et aux personnes âgées, ayant pour objectif de favoriser le lien social, la solidarité entre générations et la valorisation des personnes âgées sur le territoire communautaire.
- **APPROUVER** la mise en œuvre opérationnelle de cette action confiée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Auvers-sur-Oise, dans le cadre d'une convention de gestion.
- **DIRE QUE** le CCAS d'Auvers-sur-Oise assure :
 - L'organisation matérielle et administrative des actions,
 - L'encaissement des participations financières des usagers,
 - Le règlement de certaines dépenses liées à l'opération.
- **DIRE QUE** la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) prend en charge directement :
 - Les frais de restauration et boissons,
 - Les animations,
 - Les transports,Dans la limite d'un plafond annuel de 15 000 € (quinze mille euros).
- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer la convention de gestion avec le CCAS d'Auvers-sur-Oise ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Point n°31– RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2025 : CRÈCHE LES TOURNESOLS LPCR AUVERS-SUR-OISE

Rapporteur : M. Stephan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **APPROUVER** le rapport d'activités du délégataire LPCR au titre de l'année 2025 (document annexé à la présente délibération),
- **AUTORISER** Mme La Présidente ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Point n°32– RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2025 : CRÈCHE LES COQUELICOTS LPCR ENNERY

Rapporteur : M. Stephan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **APPROUVER** le rapport d'activités du délégataire LPCR au titre de l'année 2025 (document annexé à la présente délibération),
- **AUTORISER** Mme La Présidente ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Point n°33– MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Stephan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **CREÉR** un emploi de directeur du Relais Petite Enfance au grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle catégorie A à temps complet.
- **APPROUVER** la création d'un emploi de Directeur du Relais Petite Enfance au grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle catégorie A à temps complet,
- **APPROUVER** au 1^{er} juillet 2026 le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.

La séance est levée à 20h20

À Ennery, le 16 juin 2026.



Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.

Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.